

Cinéma et Industries de l'Image - Garantie pour les entreprises du secteur de la vidéo à la demande.

IFCIC

Présentation du dispositif

- L'IFCIC facilite l'accès au financement bancaire des entreprises du secteur de la vidéo à la demande.
- La garantie de l'IFCIC facilite l'engagement de la banque en faveur de l'entreprise. Le risque financier est partagé entre l'IFCIC et la banque.
- Sont éligibles les entrepreneurs du secteur de la vidéo à la demande (plateformes de diffusion, éditeurs de VàD, prestataires techniques dédiés, distributeurs digitaux, ...).
- La garantie permet de limiter le montant des cautions personnelles susceptibles d'être demandées par la banque.

Montant de l'aide

- La garantie financière de l'IFCIC :
 - constitue une participation en risque (et non une caution solidaire) dont le bénéficiaire est la banque,
 - porte sur le montant du capital restant dû,
 - a une durée identique à la durée du crédit,
 - représente généralement 50 % du montant du crédit et peut atteindre 70 % pour les crédits inférieurs à 150 000 €.
- Le plafond unitaire de risque s'élève à 3 000 000 € dans le secteur du cinéma.

Organisme

IFCIC

Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

- 39-41, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 PARIS
Téléphone : 01 53 64 55 55
Télécopie : 01 53 64 55 66
Web : www.ifcic.fr

Fichiers attachés

- [Demande de garantie](#) (29/10/2019 - 0.12 Mo)